

CHARLES
V.
à Paris, le 29.
d'Août 1372.

(a) Mandement qui porte qu'il sera payé cent seize Sols Tournois à Berthelemi Spifame, pour chaque Marc d'Argent qu'il apportera à la Monnoye de Paris.

^a Voy. cy-dessus,
p. 301. Note
(c).

^b Lettres.
^c Fortira, pro-
viendra.

CHARLES par la grace de Dieu Roy de France. A noz amez & seaulx les Gens de noz Comptes & les Generaulx-Maistres de noz Monnoyes, à Paris: Salut & dilection. Comme nostre amé Berthelemi Spifame ait fait livrer par plusieurs fois en nostre Monnoye de Paris, certaine & grant somme de Vaisselle & d'autre Argent en ^a cendrée, laquelle il Nous a prestée du sien, à nostre grant besoing & pour le fait de nos guerres, si comme plus à plain peult apparoir par nos autres ^b sur ce adressans à nos dits Generaulx-Maistres des Monnoyes; & d'icelle luy avons promis, que du comptant qui en ^c ystera, il ait & soit païé de chascun Marc de ladite Vaisselle & d'autre Argent en cendrée, comme dit est, cent seize Solz Tournois. Si vous mandons, & à chascun de vous, que ès comptes de celui qui aura fait l'ouvrage de ladite Vaisselle & dudit autre Argent en cendrée, vous nos dites Gens des Comptes, alloüez & passez ledit pris de cent seize Solz Tournois pour chascun Marc d'icelle. Car ainsi Nous plaist-il estre fait, & l'avons octroïé & octroïons audit Berthelemi de grace especial; nonobstant quelconques Ordonnances, Mandemens ou defenses à ce contraires. *Donné à Paris, le XXIX.^e jour d'Aoust, l'an de grace mil trois cens soixante & douze, & de nostre Regne le neufiesme.* Par le Roy, à la relation des Generaux-Conseillers sur le fait des Aides pour la guerre. BAIGNEUX.

NOTE.

Avant ces Lettres, il y a :

(a) Registre D. de la Cour des Monnoyes de Paris, fol.^o 8 vingt 2. verso (162).

Lettres de donner de chascun Marc de la dite Vaisselle, cent seize Solz.

CHARLES
V.
à Paris, le
dernier d'Août
1372.

(a) Mandement pour faire une fabrication d'Espèces.

^d dépenses.

^e moyennant.

^f Voy. cy-dessus,
p. 301. Note
(c).

^g de 96. P. au
Marc.

CHARLES par la grace de Dieu Roy de France. A noz amez & seaulx les Generaulx-Maistres de noz Monnoyes: Salut & dilection. Comme à present Nous aïons à faire & supporter très grans & innombrables ^d mises, tant pour le fait de nos guerres comme pour la defense de nostre Royaume; & pour ce aïons requis nostre amé Berthelemi Spifame, Marchant & Bourgeois de Paris, qu'il Nous face prest de certaine somme d'Argent; lequel Nous a accordé gracieusement ce que requis lui avons; ^e parmi ce toutefois, que pour ce qu'il n'a mic à present en comptant de quoy il Nous puist faire ledit prest, si comme il dit, Nous luy avons accordé qu'il puist mettre presentement en nostre Monnoye de Paris, mil Marcs d'Argent en Vaisselle & en Argent en ^f cendrée, ou environ, allaiéz à unze deniers six grains fin, ou environ, afin qu'il Nous puist plusost & plus prestement secourir dudit prest que mandé & requis lui avons, comme dit est; & que vous faciez païer audit Berthelemi pour chascun Marc, cent seize Solz Tournois. Si vous mandons que les mil Marcs d'Argent en Vaisselle & en Argent en cendrée dessus dits, vous faciez ouvrer & monnoyer en Deniers d'Argent, sur le coing & forge de ceulx qui courent à present pour quinze Deniers Tournois la Piece; lesquels icront de ^g huit solz de poix au Marc de Paris, & auront cours pour quinze Deniers Tournois la Piece.

NOTE.

(a) Registre D. de la Cour des Monnoyes de Paris, folio 8 vingt 3. R.^o (163).

Avant ces Lettres, il y a :

Le 1111.^e jour de Septembre, l'an soixante

& douze, fut apporté en la Chambre des Monnoyes, unes Lettres scellées du Grant Sceau du Roy, dont la teneur s'ensuit, faisant mention de faire ouvrer en la Monnoye de Paris, mil Marcs d'Argent en Vaisselle & en cendrée.